Nº 172

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 1971

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Prud'homme, appuyé par M. Blouin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-267, Loi modifiant le Code criminel (fausse alerte-peine), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Davis,—Que le Bill C-259, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Ricard,—Que tous les mots après «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre, profondément soucieuse des niveaux inacceptables d'inflation, de la ténacité du chômage et du marasme industriel, consciente de la nécessité d'une réforme fiscale sensible, refuse d'accorder la seconde lecture d'un bill qui ne pré-

voit aucun stimulant nécessaire à l'économie du Canada, par des réductions appropriées d'impôts et par l'encouragement nécessaire, ne renferme aucune exemption d'impôt adéquate, et ne vise pas à améliorer les conditions d'affaires et de travail au Canada, soit maintenant ou dans l'avenir prévu».

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

L'ordre numéro 1 est réservé à la demande du gouvernement.

Du consentement unanime, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt, est révoqué et le bill est retiré.